

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2010290	Date d'inspection Le 02 mars 2021
Nom de l'établissement Services de Garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-8088
Adresse 100 rue Sunset Dieppe NB E1A 1T5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	12 févr. 2021	02 mars 2021
Commentaires : Une preuve de la routine quotidienne affichée, à été fourni par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentor en assurance de la qualité ne s'est pas rendu sur les lieux pour l'inspection de suivi , puisqu'une preuve de la conformité a été fourni par courriel.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mars 2021

Date

original signé par
France Henriques

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mars 2021

Date